



**PROJET DE RÈGLEMENT P-Z-3001-150-25  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001  
VISANT À CONTRÔLER LES LOGEMENTS ACCESSOIRES  
DANS LES IMMEUBLES DE LA CLASSE D'USAGES  
« HABITATION UNIFAMILIALE (H1) » EN ZONE AGRICOLE**

**ATTENDU QU'**aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**OBJET**

Article 2

Le paragraphe c) de l'article 4.3.21.1 intitulé Dispositions spécifiques applicables à l'ajout d'un logement accessoire dans un immeuble de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée du règlement de zonage Z-3001 est remplacé par le paragraphe suivant :

« c) Les logements accessoires ne sont pas autorisés en zone agricole à moins d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. ».

Article 3

Le paragraphe i) de l'article 4.3.21.1 intitulé Dispositions spécifiques applicables à l'ajout d'un logement accessoire dans un immeuble de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée du règlement de zonage Z-3001 est remplacé par le paragraphe suivant :

- « i) L'aménagement du logement accessoire, de son aire de stationnement et de toute autre construction accessoire à la disposition dudit logement doit être en conformité avec la réglementation en vigueur. ».

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce **date**.

**Le maire,**

**Le greffier,**

\_\_\_\_\_  
**Éric Allard**

\_\_\_\_\_  
**George Dolhan, notaire**

Avis de motion :	date
Dépôt du projet de règlement :	date
Adoption du premier projet :	date
Tenue de l'assemblée publique:	date
Adoption du second projet (si applicable) :	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date